



## Versement pénalités retard livraison CCM

-----  
Par Sam63

Bonjour, réceptionnée le 17 octobre 2024 ma construction a été en retard. J'ai envoyé via recommandé le calcul des pénalités de retard. Combien de temps à légalement le constructeur pour me les payer ?

Deuxièmement, j'ai gardé les 5% du solde car ils ont des réserves à lever. L'ordre est que je dois attendre la levée des réserves, puis leur payer les 5%, puis eux me payer les pénalités de retard ?

Comment cela fonctionne ? En vous remerciant Cordialement Monsieur Brunel.